

AVIS DE COURSE

Nom de l'épreuve : LE GRAND 8

Dates complètes : 14 au 25 AOUT 2013

Lieu : LA GRANDE MOTTE

Avenant n ° 1

Article 7 :

Modification :

« En cas de désistement après le 8 juillet 2013 les frais d'inscription ne seront pas remboursés et restent acquis au Yacht Club de La Grande Motte »

Nous le remplaçons par :

« En cas de désistement après le 18 juillet 2013 les frais d'inscription ne seront pas remboursés et restent acquis au Yacht Club de La Grande Motte ».

Article 7 :

A Rajouter :

« En cas de désistement avant le 18 juillet, il y aura des frais de dossier d'un montant de 50€. »

Marine Feuerstein
Présidente du YCGM
Fait le 14 juin 2013